



La Lettre d'information de **Molsheim**

N°3 / 2016

Le Conseil municipal s'est réuni le vendredi 23 septembre sous la présidence de Monsieur le Maire, Laurent Furst

Point 1 : Désignation du secrétaire de séance Le conseiller municipal, Patrick Marchini, a assuré la fonction de secrétaire de séance.

Point 2 : Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 juin 2016 Le Conseil municipal a approuvé le procès-verbal de la séance ordinaire du 24 juin 2016.

Point 3 : Coopération intercommunale - Communauté de communes de la région de Molsheim-Mutzig : Modification des conditions de fonctionnement et modifications statutaires

Par délibération du 30 juin 2016 et afin d'intégrer les évolutions législatives, le Conseil communautaire de la Communauté de communes de la région de Molsheim-Mutzig a :

- redéfini les compétences :
 - * actions de développement économique pour être en conformité avec la loi Nouvelle organisation territoriale de la République (Notre)
 - * tourisme - compétence obligatoire confiée par la loi Notre aux Comcom avec effet au 1^{er} janvier 2017
 - * aménagement des cours d'eau, de gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (Gemapi) - compétence obligatoire attribuée aux Comcom avec effet au 1^{er} janvier 2018
 - * création, aménagement et entretien des pistes cyclables - adaptation à l'évolution de la Comcom
- adopté les compétences :
 - * aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
 - * création et gestion de maisons de services au public
- supprimé les compétences :
 - * développement du site thermal de Soultz-les-Bains
 - * compétence habitat afin de ne pas transférer à l'échelon intercommunal les pouvoirs du maire en matière d'habitat

Le Conseil municipal a accepté de redéfinir les compétences globales déléguées à la Communauté de communes de la région de Molsheim-Mutzig et a adopté ses nouveaux statuts.

Point 4 : Constitution d'un groupement de commandes avec la Communauté de communes de la région de Molsheim-Mutzig en vue de la passation de marchés de fourniture de gaz naturel

Estimant judicieux de recourir à la mutualisation avec la Communauté de communes de la région de Molsheim-Mutzig et les différentes collectivités locales de son territoire pour engager les opérations de mise en concurrence en ce sens, le Conseil municipal a décidé d'adhérer au groupement de commandes pour la passation des marchés de fourniture de gaz naturel.

Participeront à ce groupement de commandes, les communes membres de la Comcom, l'intercommunalité, le Syndicat à vocation multiple de Molsheim-Mutzig et environs, les centres communaux d'action sociale concernés des communes membres, les syndicats intercommunaux à vocation unique du collège de Mutzig et de l'Espace culturel et sportif de Gresswiller/Dinsheim-sur-Bruche ainsi que le Syndicat intercommunal pour la collecte et le traitement des ordures de Molsheim, Mutzig et environs.

Conseil municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 23 septembre 2016 -

Point 5 : Acquisition foncière amiable SA ICF Novedis - parcelle 128 - section 11

En date du 6 mai 2016 la société parisienne ICF Habitat Novedis, a déclaré son intention d'aliéner un ensemble foncier situé 34 avenue de la Gare. L'une des deux parcelles concernées est située dans le prolongement de la rue du Commandant Schweisguth. Elle est frappée par un emplacement réservé A23 au Plan d'occupation des sols en vue de l'élargissement de la voirie et de la création future d'une place de retournement. En conséquence, l'assemblée délibérante a décidé l'acquisition auprès de ICF Habitat Novedis de cette parcelle de 1,27 are pour un prix d'achat de 10 300,00 € HT conformément à l'avis du Domaine.

Point 6 : Modification du tableau des effectifs

Des mouvements de personnel ou évolutions de postes nécessitent des modifications du tableau des effectifs que le Conseil municipal a approuvées.

Point 7 : Adhésion au Guichet unique du spectacle vivant - délibération de principe

La mise en œuvre des manifestations culturelles organisées par la Ville de Molsheim nécessite le recours ponctuel à des intervenants spécialisés, professionnels du spectacle vivant. Le Guichet unique du spectacle vivant ou Guso est un dispositif de simplification administrative qui permet d'effectuer les déclarations et le paiement des cotisations sociales lors de l'embauche, sous contrat de travail à durée déterminée, d'un artiste ou d'un technicien en vue de la production d'un spectacle vivant. Le Conseil municipal a approuvé le recrutement d'intermittents du spectacle pour les manifestations culturelles de la Ville de Molsheim et a accepté l'adhésion de la Ville de Molsheim au guichet unique du spectacle vivant.

Point 8 : Service scolaire et périscolaire - moyens de paiement et modification du règlement de fonctionnement

Par sa délibération du 19 décembre 2014, le Conseil municipal a accepté l'affiliation de la collectivité au centre de remboursement des Chèques emploi services universels (Cesu) afin de permettre le règlement de certaines prestations d'accueil des enfants. Le centre de remboursement Cesu a étendu le champ des activités pouvant prétendre au règlement par ce moyen de paiement. Le Conseil municipal a accepté le paiement en Cesu à montant prédéfini pour l'ensemble des prestations périscolaires et extrascolaires entrant dans le champ d'intervention de ces chèques.

Point 9 : Modifications des droits et tarifs des services publics locaux – camping municipal - aire d'accueil des gens du voyage - prestations des raccordements fibre

Le Conseil municipal a décidé :

- la modification des tarifs du camping municipal
- la modification des tarifs du droit de place et des tarifs de consommation des fluides (eau + électricité) à l'aire d'accueil des gens du voyage en vigueur depuis le 3 octobre 2016
- la création de tarifs de mise en service et de fonctionnement du réseau de communication électronique à très haut débit.

Point 10 : Attribution de l'indemnité de conseil au receveur de la commune pour l'année 2016

L'arrêté ministériel du 16 décembre 1983 fixe les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du trésor, chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics. Il est possible à l'organe délibérant d'attribuer au comptable une indemnité de conseil en échange des prestations de conseil et d'assistance fournies par le receveur municipal. Le Conseil municipal a décidé du versement de cette indemnité au titre de l'exercice 2016

Point 11 : Fixation de la durée d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles pour les budgets annexes

Le Conseil municipal a décidé de fixer les durées d'amortissement des immobilisations incorporelles pour le budget principal et les budgets annexes à :

- 25 ans pour les subventions d'équipement versées aux organismes publics
- 5 ans pour les subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé

Par ailleurs, le seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de moindre valeur ou dont la consommation rapide permet un amortissement sur un an a été fixé à 762 € TTC.

Conseil municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 23 septembre 2016 -

Point 12 : Subvention à la Sportive de Molsheim – saison 2016-2017 – Section sport étude football – actions du club

Lors de la rentrée scolaire 2007/2008, une section sport-études football a été créée au collège Rembrandt Bugatti, en partenariat avec “la Sportive de Molsheim”. Pour faire face aux dépenses d’enseignement liées à la section sport-études football, l’assemblée délibérante a décidé d’accorder une subvention de fonctionnement de 4 000 € au titre de l’année scolaire 2016-2017. Parallèlement, il a également été décidé d’attribuer une seconde subvention de 30 000 € à la Sportive qui assure en propre le fonctionnement du site et les activités qui en découlent.

Point 13 : Subvention à l’association Arts et cloître - saison 2016-2017

Le Conseil municipal a décidé d’attribuer une subvention de fonctionnement de 3 000 € à l’association Arts & cloître de Molsheim afin de soutenir l’organisation :

- d’une exposition consacrée au dixième anniversaire de l’association
- d’un cycle de 11 conférences au caveau de la Chartreuse au titre de la saison 2016/2017.

Le thème retenu cette année par l’association est “Rencontres, silence et contemplation”.

Point 14 : Participation aux actions des établissements publics locaux d’enseignement du second degré – Subvention aux collège et lycée Henri Meck dans le cadre de compétitions sportives scolaires 2015-2016

L’association sportive du Lycée Henri Meck a sollicité le concours financier de la Ville de Molsheim pour l’organisation de compétitions scolaires associant des élèves de l’établissement pour l’année scolaire 2015-2016. Selon le dispositif applicable, il a été décidé d’attribuer une subvention de 639,67 € au titre de la participation aux frais de déplacement pour les différentes compétitions ainsi qu’une subvention de 1 848,00 € au regard des résultats obtenus par plusieurs compétiteurs ayant participé aux championnats d’académie et de France.

Point 15 : Participation communale à l’école élémentaire de la Monnaie au titre d’activités sportives : séances d’escalade à Roc en Stock à Strasbourg

L’Ecole élémentaire de la Monnaie a sollicité une participation financière de la Ville de Molsheim pour l’organisation de séances de découverte de l’escalade pour sept classes sur le site de Roc en Stock à la Plaine des Bouchers à Strasbourg durant l’année scolaire 2016-2017. Le Conseil municipal a décidé d’attribuer une subvention exceptionnelle de 300 € par classe soit un total de 2 100 € à l’établissement scolaire.

Point 16 : Attribution d’une subvention à l’école élémentaire des Tilleuls pour l’organisation d’une classe découverte à Gerbrunn

Sur la base des critères d’aides retenus pour l’organisation de classes de découverte ou transplantées au profit des élèves relevant des écoles primaires et de l’éducation spéciale des collèges, il a été décidé de verser une participation de 1 170 € à l’école des Tilleuls. Cette subvention contribue au financement d’une classe transplantée qui s’est déroulée du 9 au 13 mai 2016 à Gerbrunn, ville jumelée avec Molsheim, et qui a concerné 26 élèves.

Point 17 : Lotissement Les Grands Prés - travaux d’extension du réseau public de distribution d’électricité

La SARL Boehm Batimo a prévu d’aménager un lotissement dénommé “Les Grands Prés” sur le ban communal de Molsheim, au lieudit GALGEN. Une demande de permis a été déposée le 30 mai 2016 par l’entreprise pour l’aménagement d’un lotissement de 33 maisons d’habitation. Les modalités de financement des raccordements ont été mises en conformité avec le Code de l’urbanisme. Les travaux d’extension des réseaux électriques doivent être pris en charge par la collectivité qui délivre l’autorisation d’urbanisme. L’assemblée délibérante a approuvé la prise en charge financière des travaux d’extension du réseau public de distribution d’électricité s’élevant à la somme de 18 614,34 € TTC au taux de 20 % de TVA comprise.

Point 18 : Mise à jour du tableau de classement de la voirie communale - année 2016 - DGF

Le dernier classement et la mise à jour des voiries communales ont été effectués le 7 décembre 2012. Depuis cette date, des voiries ont été prolongées, d'autres créées. Il convient donc de mettre à jour ce classement.

L'assemblée délibérante a approuvé le tableau de classement des voiries communales qui se répartissent comme suit :

- Voies communales à caractère de places publiques : 18 208 m²
- Voies communales à caractère de rues : 44 268 ml
- Voies communales à caractère de chemins : 1 445 ml

Point 19 : Dénomination des rues, sentiers et parking : parking des Tanneurs - passage Louis Blériot - passage de l'Hôtel de ville - rue des Pies - rue des Geais - ruelle de la Tour d'Eau

Le Conseil municipal a décidé de procéder aux dénominations suivantes:

- parking situé rue des Tanneurs, à l'arrière de la Maison des Elèves :
→ **"Parking des Tanneurs" 1**
- passage reliant la rue de Saverne à la rue des Remparts :
→ **"Passage Louis Blériot" 2**
- passage reliant l'arrière du parking de l'Hôtel de Ville à la rue des Etudiants :
"Passage de l'Hôtel de Ville" 3
- voie routière créée depuis le giratoire route de Dachstein jusqu'à la prochaine intersection :
→ **"Rue des Pies" 4**
- voie routière située dans le prolongement de la Rue des Pies jusqu'à la rue des Fauvettes :
→ **"Rue des Geais" 5**
- voie routière située le long du cimetière depuis la route de Dachstein jusqu'à la voie de chemin de fer :
→ **"Ruelle de la Tour d'Eau" 6**



Point 20 : Rapport annuel pour 2015 publié par la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable

L'assemblée municipale a pris acte du rapport annuel pour 2015 sur le prix et la qualité de l'eau potable tel qu'il a été adopté par la Communauté de communes de la région de Molsheim-Mutzig.

Ce rapport est consultable à l'adresse suivante

<http://www.cc-molsheim-mutzig.fr/vie-locale/telechargements.htm>

Point 21 : Rapport annuel pour 2015 publié par la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement

L'assemblée municipale a pris acte du rapport annuel pour 2015 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement tel qu'il a été adopté par la Communauté de communes de la région de Molsheim-Mutzig.

Ce rapport est consultable à l'adresse suivante

<http://www.cc-molsheim-mutzig.fr/vie-locale/telechargements.htm>

Point 22 : Rapport annuel d'activité 2015 - Select'om

Le Conseil Municipal a pris acte du rapport annuel portant sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'exercice 2015 présenté par Gilbert Steck, adjoint au maire, et délégué de la collectivité au sein du Syndicat mixte pour la collecte et le traitement des ordures de Molsheim, Mutzig et environs.

<http://www.select-om.com/la-collecte-2.html>

Prochaine séance du Conseil municipal : lundi 21 novembre à 20 h en salle du Conseil